



**COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 22 JUIN 2018
A 20H30**

Membres en exercice : 13

Présents : 11 Votants : 11 (Pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0)

Absents excusés : 02

Date de la convocation et de l'affichage : **18 Juin 2018**

Le **VENDREDI 22 JUIN 2018**, à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de FORGES se sont réunis dans la Salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont présents : Mesdames BERNARD Micheline, DUPONT Cécile, GONÇALVES Sidalia, LE ROCHELEUIL Angélique, VILLAUDY TALLEC Isabelle, Messieurs BARITEAU Philippe, BERNARD Gilbert, DURRANT Arnaud, LUCAS Cédric, RENOU Gérard et TERRIEN Philippe, formant la majorité des Membres en exercice, le Conseil étant composé de treize Membres.

Sont absents et excusés : LAFORGE Fabienne et SAUNIER Jean-Luc

Cédric LUCAS est élu Secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de *Micheline BERNARD*, le Maire.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h30, Conformément à l'article L2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est publique.

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du compte-rendu de séance du 28 Mai 2018

- ☞ Agrandissement du restaurant scolaire :
 - Appel d'offres
 - Choix de l'organisme bancaire
- ☞ Logements communaux
- ☞ Travaux S.D.E.E.R
- ☞ Travaux voirie et bâtiments
- ☞ Cession de terrain : lotissement « Le Logis »
- ☞ Questions diverses

.....

☞ **Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de séance du 28 Mai 2018.**

☞ **Agrandissement du restaurant scolaire :**

- **Appel d'offres :**

Madame le Maire rappelle qu'aucune entreprise n'avait déposé d'offre pour le lot 14 métallerie.

L'entreprise TARDY de La DEVISE a été contactée et propose un devis à 17.145,- € HT, l'estimation de l'architecte étant de 8.600,- € HT. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal demande à Monsieur FRAIRE de contacter deux autres entreprises, PRO ACIER et SICOM.

.../...

N'ayant pas eu de réponse plus favorable pour ce lot, le Conseil Municipal décide de retenir les offres suivantes :

Lot n° 1 :	Gros œuvre : LES BÂTISSEURS CHARENTAIS	118.496,82 E TTC
Lot n° 2 :	Couverture zinc : ALCZ	19.541,00 E TTC
Lot n° 3 :	Menuiseries extérieures aluminium : LAFARGUE	26.565,72 E TTC
Lot n° 4 :	Charpentes, menuiseries bois : Sarl ROBIN	35.611,99 E TTC
Lot n° 5 :	Plafonds, doublages, cloisons, isolations : AMPI	42.171,12 E TTC
Lot n°6 :	Enduits, Ets GOEFFRIAUD	18.618,00 E TTC
Lot n°7 :	Étanchéité, terrasse : CHÂTEL ETANCHEITE	8.039,71 E TTC
Lot n°8 :	Carrelage, faïence : Ets RENOUE GUIMARD	48.046,56 E TTC
Lot n°9 :	Peinture : REGIE INTER-QUARTIER	3.269,00 E TTC
Lot n° 10 :	Electricité : SYNERTEC	35.360,40 E TTC
Lot n°11 :	Plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation : CSA	52.947,52 E TTC
Lot n°12 :	VRD, Clôtures : RINEAU TP	50.136,46 E TTC
Lot n° 13 :	Équipement cuisine : ERCO	53.731,26 E TTC
Lot n°14 :	Charpente métallique, métallerie : Sarl TARDY	20.574,00 E TTC

- **Choix de l'organisme bancaire :**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'elle a sollicité 4 banques pour le financement des travaux d'agrandissement du restaurant scolaire : La Banque Postale, le Crédit Mutuel, la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole.

La Banque Postale n'a pas souhaité donner une suite favorable à notre demande.

Après l'étude des offres et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de choisir le Crédit Agricole pour les 2 prêts suivants :

- Prêt d'avance de trésorerie (ou prêt d'attente de subventions) pour 215 000,- E sur 24 mois à 0,67 %.
- Prêt à moyen terme à taux fixe pour 240 000,- E sur 20 ans à 1,84 % à échéance trimestrielle constante.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou l'un des Adjointes à signer les contrats de prêts et tout document relatif à cette affaire.

- **Contrat de mission : Contrat de mission de coordination SPS**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il convient de désigner un coordinateur pour la mission sécurité, protection, santé des travailleurs (SPS) dans le cadre de l'agrandissement du restaurant scolaire (cuisine et annexes).

Après étude des différents devis, le Conseil Municipal décide de choisir à l'unanimité, le cabinet VIGEIS 17 de SAINTES, pour un montant T.T.C de 2.416,80 E.

🔗 **Logements communaux :**

1. Les locataires du 2 rue Délidon souhaitent quitter le logement d'ici quelques mois pour un projet d'accession à la propriété. Après les travaux nécessaires suite au déménagement de l'Agence postale, le Conseil Municipal décide de relouer le logement au prix de 550€.
2. Comme évoqué lors des précédentes réunions, le Conseil Municipal souhaite signer une convention avec l'Association « Solidarité Migrants La Rochelle ». Cette convention stipule que la Commune de FORGES met à disposition de l'Association le logement, 4 Rue Délidon,

pour une durée d'un an. L'Association s'engage à régler le montant des charges et les occupants doivent souscrire une assurance multirisque habitation qui garantit notamment les risques d'incendie, d'explosion et la responsabilité civile des locataires.

.../...

☞ **Travaux S.D.E.E.R :**

Monsieur BARITEAU Philippe, Maire-Adjoint, présente les devis des voies suivantes : Rue de l'Augerie, Rue de la Bonnatière et Chemin de la Bonnatière. Les devis sont validés.

☞ **Travaux voirie et bâtiments :**

► Monsieur RENOU Gérard, Maire-Adjoint, présente les devis pour la rénovation de la toiture des bâtiments situés Chemin des Roches. Le Conseil Municipal choisit l'entreprise GONCALVES pour effectuer les travaux.

► Monsieur RENOU Gérard informe le Conseil Municipal qu'il convient de changer des fenêtres de désenfumage de l'école, pour un montant de 6.313,21-€.

► Monsieur BARITEAU Philippe, Maire-Adjoint, présente les devis de balayage des rues et du nettoyage des avaloirs. Le Conseil Municipal choisit l'entreprise BODIN pour effectuer ces travaux.

► Monsieur BARITEAU Philippe rappelle à l'Assemblée que la Commune a sollicité le Département pour les travaux d'aménagement de la RD116 dans le bourg de FORGES.

Les travaux consistent à :

- Positionner un plateau ralentisseur devant la Mairie,
- Sécuriser les nombreuses traversées piétonnes,
- Implanter un stationnement sur chaussée en alternant les zones de stationnement, pour créer des chicanes,
- Construire des îlots aux extrémités des zones de stationnement,
- Capter les eaux pluviales par des grilles avaloirs et les diriger vers le réseau pluvial existant.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 57 350,- E H.T.

Le Département fera l'avance du montant total des travaux. Conformément à la délibération n° 533 du 20 Décembre 2012 modifiée le 19 Décembre 2013 du Conseil Départemental, la participation de la Commune de FORGES s'élève à 22 940,- E H.T.

Afin de permettre la présentation de cette opération à la prochaine commission permanente du Conseil Départemental, Le Conseil Municipal doit approuver le projet de convention dans les termes énoncés précédemment.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve le projet de convention et autorise Madame le Maire à signer celle-ci.

► Madame le Maire rappelle la demande du Conseil Municipal des Enfants, pour la construction d'un abribus Rue du Relais à PUYDROUARD. Le Conseil Municipal souhaite accéder à cette demande.

☞ **Cession de terrain : Lotissement « Le Logis » :**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la demande de Madame et Monsieur RICHER pour acquérir l'espace public d'environ 80 m² derrière leur maison. En effet, cette bande de terrain est enclavée et n'est pas entretenue par les agents municipaux.

Au vu des coûts engendrés et de la complexité de la mesure (enquête publique), en accord avec Madame et Monsieur RICHER, le Conseil Municipal souhaite étudier une autre piste telle que le bail emphytéotique.

.../...

Décisions Budgétaires :

1. Tarifs communaux

Salle des fêtes :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs de location de la salle des fêtes sont inchangés depuis le 01 Septembre 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de réviser les tarifs de la location de la salle des fêtes, à compter du 1er Septembre 2018, pour les habitants de la Commune et hors de la Commune :

	<u>Tarifs 2015</u>	<u>Tarif au 01/09/18</u>
Habitants de la Commune :	190,- €uros	200,- €uros
Habitants hors de la Commune :	350,- €uros	375,- €uros
Associations (de Forges et extérieures) :	150,- €uros	170,- €uros
Utilisation ½ journée (tout public) :	75,- €uros	80,- €uros
Caution (tout public) :	520,- €uros	520,- €uros

Restaurant scolaire :

Madame le Maire rappelle qu'il convient de procéder à la revalorisation des tarifs des repas du restaurant scolaire municipal, inchangés depuis le 1^{er} Septembre 2016.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs des repas, à compter du 1^{er} **Septembre 2018**, comme suit :

Public concerné	A compter du 01/09/2016	A compter du 01/09/2018
Enfants	2,20 €uros	2,30 €uros
Adultes	4,20 €uros	4,30 €uros
Personnel Communal	2,70 €uros	2,80 €uros
Bambins d'Aunis (enfants/adultes)	2,20 €uros	2,30 €uros

2. Subvention Association « La Retraite Bouliste »

L'Association « La Retraite Bouliste » a été créée le 14 mai 2018. Le Bureau sollicite le Conseil Municipal pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement, dans le cadre de leur développement et de leurs projets. Le Conseil Municipal décide de leur verser une subvention de 380,- € en 2018.

3. Adhésion à la FDGDON 17

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la FDGDON 17 (Fédération Départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles de la Charente-Maritime) avec le Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles (GIDON), assurent la coordination de luttes collectives pour la régulation d'un certain nombre d'organismes classés nuisibles. La CDC AUNIS SUD a pris la compétence pour la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles (ragondins, rats musqués).

Ainsi, la FDGDON 17 peut faire bénéficier la Commune de ses services pour les autres luttes contre les chenilles défoliatrices, les rongeurs commensaux (rats, souris), les oiseaux (corvidés, pigeons), le frelon asiatique, le campagnol des champs et la taupe.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la FDGDON 17 dont le coût annuel est de 36,- Euros cette année.

.../...

Personnel communal :

Madame le Maire rappelle qu'un Agent des écoles est actuellement en congé maternité. Il convient donc de la remplacer. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à recruter un Agent contractuel et à signer le contrat.

Questions diverses :

1. A la demande de plusieurs riverains, le Conseil Municipal décide d'alerter la société KEOLIS et l'ADEPEI de la vitesse très excessive de certains de leurs chauffeurs dans notre village.
2. La Fête du 14 Juillet est organisée par les Associations CB Rallye 17 et l'USF Vétérans : Retraite aux flambeaux, repas et bal populaire.
3. Nos employés municipaux et de nombreux habitants nous alertent de plus en plus souvent sur l'incivilité de la population concernant les ordures jetées dans les fossés, déposées au pied des différents containers ou le non-respect des consignes de tri et par conséquent du non-ramassage des poubelles par les services de Cyclad.

Au vu de ces événements de plus en plus fréquents, Madame le Maire va porter plainte auprès de la Gendarmerie Nationale et prendre un Arrêté Municipal pour verbaliser les contrevenants.

La séance est levée à 23h30.